

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 29 janvier 2026, a adopté le règlement suivant :

RCG 26-004 Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 2 mars 2026. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 11 mars 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat